Aiacciu
AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. LE MAIRE
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	Mme RICHAUD
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :
M. CAU, M. RENUCCI, M.LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015	Délibération N°2015/303

Budget Supplémentaire 2015
Port de Plaisance

VILLE D'AJACCIO – CITÀ D'AIACCIU
Hôtel de Ville B.P. 412
20 304 AJACCIO CEDEX 04.95.51.52.53

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2015 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance « Charles-Ornano».

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget qui assure la liaison avec le compte administratif 2014. Il intègre les résultats de l'année antérieure.
(Cf. Délibération n° 2015/150 en date du 01/06/2015)

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	1 882 582.78
- En recettes et en dépenses d'investissement	3 814 252.78
Total du budget supplémentaire 2015	**5 696 835.56**

Hors refinancement de la dette, **les nouvelles inscriptions portent essentiellement sur les chapitres suivants :**

A) En section fonctionnement, les principales inscriptions concernent :

En dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 235 869.78 €
- Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 137 000.00 €

En recettes :

- Chapitre 70 : Prestations de services : - 20 000.00 €
- Chapitre 78 : Reprise de provisions pour risques et charges : 130 000.00 €
- Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté du CA 2014 : 188 282 78 €

B) En section d'investissement, les inscriptions nouvelles concernent :

En dépenses :

Les nouvelles inscriptions portent sur des dépenses d'équipement et constituent en volume un montant global de 849 655.86 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

Art 2313 : Travaux Aménagement et construction : 200 000.00 €
Art 2315 : Travaux installations techniques : 649 655.86 €

En recettes :
Le financement de la section est assuré par le résultat d'investissement reporté du CA 2014 pour 849 655.86 €.

C) La gestion de la dette :

Ce budget supplémentaire comporte au chapitre 16 en dépenses et en recettes d'investissement une inscription de 1 380 296.92 € pour les opérations de refinancement de la dette permettant, pour les années à venir, de réduire de façon significative la charge financière mais également

de supprimer notre dette à l'exposition au risque. **Ce refinancement concerne le solde du capital restant dû de l'emprunt 10002 Dexia indexé sur l'EUR/CHF classé hors charte.**

Ce refinancement comporte les données suivantes :

- Réaménagement de 1 380 296.92 euros vers un taux fixe à 3.60 % sur sa durée résiduelle.
- Refinancement de l'indemnité de remboursement anticipé à hauteur de 1 584 300.00 € sur 11 ans sur un taux fixe à 3.60 %.

L'emprunt réaménagé présente les caractéristiques suivantes :

- CRD : 2 964 596.92 € (capital refinancé et indemnités)
- Date d'effet : 01/05/2015
- Première échéance : 01/05/2016
- Date de fin : 01/05/2030
- Périodicité : annuelle
- Taux payé : Taux fixe à 3.60%

Capital refinancé

Dépenses			**Recettes**		
Section d'investissement Chapitre 16			**Section d'investissement Chapitre 16**		
Article 166 Refinancement de la dette	**1 380 296.92**	Opération réelle	Article 166 Refinancement de la dette	**1 380 296.92**	Opération réelle

De même, conformément à la comptabilité M14, l'indemnité de réaménagement de la dette capitalisée doit faire l'objet d'inscriptions budgétaires équilibrées en recettes et dépenses. Suite à cette renégociation avec la Caisse Française de Financement Local, les écritures budgétaires sont reprises dans le tableau ci dessous :

Indemnités de sortie et de refinancement

Dépenses			**Recettes**		
Section d'investissement			**Section d'investissement**		
Chap 48 Charges à répartir	1 584 300.00	Opération d'ordre	Chap 16 Emprunts et dettes	1 584 300.00	Opération réelle
Section de fonctionnement			**Section de fonctionnement**		
Chap 66 Charges financières	1 584 300.00	Opération réelle	Chap 79 Transferts de Charges	1 584 300.00	Opération d'ordre

Ainsi l'amortissement du chapitre 48 se fera chaque année, à partir du budget primitif 2016, pendant la durée résiduelle du prêt (11 ans), à hauteur de 144 030 € par année jusqu'à apurement total du montant des indemnités recapitalisées.

L'écriture d'ordre budgétaire sera la suivante :

Dépenses			Recettes		
Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Chap 66 Charges financières	144 030.00	Opération d'ordre	Chap 48 Charges à répartir	144 030.00	Opération d'ordre

Tels sont les principaux éléments composant le budget supplémentaire 2015 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances
Et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier ;
Vu l'article 2021 du code civil ;
Vu l'approbation du conseil d'exploitation du port de plaisance ;
Vu le vote du budget primitif 2015 ;
Vu le vote du Ca 2014 et des affectations des résultats 2014 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,

ADOPTE
Par 38 voix pour et 5 abstentions (M. Luciani, M. Ciabrini, Mme Grimaldi d'Esdra, Mme Richaud, Mme Simonpietri)

Le budget supplémentaire 2015 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance tel que précisé dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015
Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation